



REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE·S
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No DP 420/24/2026

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 17.04.2026 Responsable communal : M. Florim Ajda
Visite sur place : 17.04.2026 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de :

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants : Raison sociale ou adresse

Propriétaire	Commune de Montreux 1820 Montreux
Demandeur	Commune de Montreux Service des espaces publics Section des espaces verts

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre

Adresse	Quai des Fleurs – 1820 Territet
Parcelle No	DP 420

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : voir point « E »

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	<i>Laurus nobilis</i>	Laurier sauce	35 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Arbre mort
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
- Aucun motif invocable selon la LPrPNP

Remarque(s) du responsable communal : L'arbre est atteint par un champignon lignivore (phellin) ; sa stabilité est fortement remise en question.

F. Préavis du service des espaces publics

- favorable à l'abattage
- défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
- la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.

G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité

- L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
- Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
- Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
- Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
- Autres recommandations d'entretien :

H. Compensation prévue

- Nouvelle plantation : un arbre majeur d'une hauteur minimale de 2m50 à la plantation
- Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique « D » Caractéristique de l'arbre)

I. Affichage au pilier public

Date d'affichage au pilier public : du 18.05.2026 au 17.06.2026

J. Remarque(s) éventuelle(s)

Le collaborateur technique : Florim Ajda

Date : 07.05.2026

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 08.05.2026

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 8.05.2026

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Parcelle DP 420

Demande d'abattage
Laurus nobilis

Echelle : 1:200

Coordonnées : 2'560'151 / 1'142'035

Date d'impression : 17.04.2026



Parcelle DP 420

Demande d'abattage d'un *Laurus nobilis*
110 cm de circonférence.

No 1

